

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2025

**PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 262**

présenté par

Mme Guetté, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard,
M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon,
Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour,
Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, M. Guiraud, Mme Hamdane,
Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall,
Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument,
Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor,
Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-
Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 8

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« bas carbone »

les mots :

« énergies renouvelables ou thermiques décarbonnées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les député·es du groupe LFI-NFP souhaite supprimer la mention de l'hydrogène « bas carbone » de l'alinéa 6.

L'hydrogène « bas carbone » peut être produit à partir d'énergie nucléaire ou d'énergies fossiles associées à des technologies de capture et de stockage de carbone. Encourager son développement contribue à soutenir les industries nucléaires et gazières, ce qui est nuisible à l'atténuation du réchauffement climatique et à la souveraineté énergétique de notre pays.

Les technologies de capture et de stockage du carbone ne sont pas abouties et ne le seront certainement jamais. Elles sont coûteuses et inefficaces. En cela, leur promotion relève davantage du greenwashing que d'une piste sérieuse de réduction de l'action en faveur du climat.

Le nucléaire comprend quant à lui de nombreuses limites : l'indépendance énergétique factice apportée par le nucléaire ; la probabilité non-nulle d'un accident (d'autant plus en pleine période de désorganisation de la sûreté nucléaire provoquée par le Gouvernement avec le démantèlement de l'Institut de sûreté nucléaire et de radioprotection) ; la non-résilience au changement climatique ; le coût ; l'impasse des déchets ; la non-réponse à l'urgence climatique.

Pour toutes ces raisons, le groupe LFI-NFP souhaite que la politique énergétique se concentre sur le développement de l'hydrogène renouvelable.